

GARANTIE LIMITEE

TOILES DE PISCINE 20/30 CALIBRE 'THE VINYL WORKS INC.;

Les toiles de piscines **THE VINYL WORKS INC.**, sont fabriquées à partir de vinyles choisis spécialement pour cette application, de grande qualité et de forte résistance. Les coutures sont soudées électroniquement par un procédé spécial et les motifs sont le résultat de plusieurs années de recherches et d'expérience.

THE VINYL WORKS INC., garantit à l'acheteur initial, la toile de piscine **THE VINYL WORKS INC.**, fabriquée dans un matériau de 20/30 calibre, pour une durée de VINGT (20) ANS à compter de la date d'installation, au PRORATA de la valeur originale après la CINQUIEME. Cette garantie s'applique sur les défauts de fabrication dans la soudure des coutures et des rebords. **THE VINYL WORKS INC.**, accepte de remplacer dans ses usines toute toile jugée défectueuse à cause d'un vice de fabrication dans la soudure des coutures et des rebords, pendant la présente période de garantie, les frais de remplacement étant calculés proportionnellement, après la cinquième années de l'installation. La présente garantie est soumise aux conditions suivantes:

- a. La compagnie décline toute responsabilité quant aux dommages causés à la la propriété ou tout autre dommage conséquent.
- b. La compagnie décline toute responsabilité d'après la présente garantie a moins que l'installation soit faite selon les directives comprises dans le manuel d'installation.
- c. La présente garantie s'applique seulement aux vices de fabrication dans la soudure des coutures. La présente garantie ne s'applique pas aux matériaux de garniture, à l'impression décorative et à la perte de couleurs de la toile, j aux trous, coupures ou déchirures par un mauvais usage ou par la glace.
- d. Les matériaux utilisés par **THE VINYL WORKS INC.** ne sont pas fabriqués par **THE VINYL WORKS INC.** Tout défaut ou vice de fabrication doit être signalé au fabricant dudit matériau. On peut obtenir les nom et adresse du fabricant dudit matériau en s'adressant à **THE VINYL WORKS INC.** et en identifiant la toile.
- e. Afin de pouvoir jouir le plus longtemps possible de la piscine, le propriétaire doit la garder toujours remplie d'eau. La compagnie décline toute responsabilité pour les irrégularités ou les imperfections pouvant être causées à la toile, si la piscine est vidée de son eau.
- f. La présente garantie ne peut s'appliquer qu'à l'acheteur initial et ne couvre pas les toiles installées dans des piscines commerciales.
- g. Le pourcentage de dépréciation est calculé au prorata du prix de détail suggéré par le fabricant, après la cinquième année. L'échelle suivante indique le pourcentages du prix de détail en vigueur au moment de la réparation ou du remplacement de la toile. Les pourcentages sont calculés en fonction de la date d'installation de la toile.

0 à 1 an	sans frais	5 à 6 ans	50%
1 à 2 ans	sans frais	6 à 7 ans	60%
2 à 3 ans	sans frais	7 à 8 ans	70%
3 à 4 ans	sans frais	8 à 15 ans	80%
4 à 5 ans	sans frais	16 à 20 ans	90%

- b. En cas de défectuosité de la toile **THE VINYL WORKS INC.** au cours de la période de garantie et à la suite d'un problème couvert par la présente garantie, le propriétaire doit en aviser la compagnie par écrit, identifiant la toile et indiquant la date d'installation. La compagnie prendra les mesures nécessaires pour remplacer la toile: (1) soit sur réception de la toile à nos usines, afin de confirmer l'existence du défaut ou vice de fabrication; (2) soit sur réception de pièces découpées identifiant la défectuosité et la numéro de série de la toile, à nos usines, afin de confirmer l'existence du défaut ou vice de fabrication; (3) soit et ce à notre choix, sur confirmation de la dite défectuosité par notre représentant autorisé sur le site de la piscine. Le remplacement sera effectué dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.
- i. Notre usine est située au 33 Wade Road, Latham, New York, U.S.A. 12110 et les heures d'affaires sont de 8h00 à 17h00, du Lundi au Vendredi.
- j. Les frais de transport de la toile retournée à la compagnie pour être remplacée doivent être régales à l'avance par le propriétaire, ainsi que les frais de transport de la toile neuve.
- k. Le propriétaire qui enlève lui-même la toile pour la faire remplacer doit l'enlever et la nettoyer à ses frais. Toute toile neuve retournée au propriétaire doit être installée par lui à ses propres frais.
- l. La compagnie n'est responsable, à l'égard du propriétaire, que de l'exécution des terme de sa garantie.
- m. La compagnie décline toute responsabilité pour tous les dommages causés à la toile par le propriétaire ou par d'autres personnes et n'est pas tenue de remplacer toute toile endommagée de cette façon.
- n. La présente garantie devient sans effet aussi longtemps que l'acheteur ne se conforme pas aux conditions de l'accord qu'il a conclu sur l'achat ou l'installation de la toile **THE VINYL WORKS INC.**
- o. La présente garantie accorde au propriétaire des droits particuliers. Le propriétaire peut également se prévaloir d'autres droits. En cas de problème concernant le service de garantie offert ou le rendement du produit, le propriétaire peut déposer une plainte auprès de la cour des petites créances ou du tribunal d'instance.

La présente garantie est conforme à la garantie sur les produits de consommation.

**"GOLD" LEVEL
NIVEAU "OR"**

Numéro de série: _____

Item No. VWESCGF

**The
vinyl®
works**

33 Wade Road
Latham, New York 12110
(518) 786-1200